

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe au développement
Service de l'eau
Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h 00 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal, H2Y 1C6, pour:

- Catégorie :** Construction / rénovation
(Mécanique industrielle, électricité, mécanique de bâtiment, architecture et structure)
- Appel d'offres :** 10160
- Descriptif :** Lot 81AG010_20 – Travaux de réfection et de mise à niveau des installations du bâtiment de pompage haute pression et autres secteurs à l'usine de production d'eau potable Atwater, incluant la réfection des systèmes de pompage et de l'alimentation électrique de l'usine, l'ajout de systèmes de ventilation et divers travaux connexes en architecture, structure, civil, instrumentation et contrôle, régulation.
- Date d'ouverture :** 6 octobre 2014
- Dépôt de garantie :** 10 % (cautionnement ou chèque visé)
- Renseignements :** dep-ao@ville.montreal.qc.ca
- Visite des lieux :** Une visite des lieux peut être organisée sur demande durant les semaines du 2 au 5 septembre 2014 et du 8 au 12 septembre 2014, entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 à l'usine Atwater. La demande doit être présentée à l'adresse courriel suivante : dep-ao@ville.montreal.qc.ca. La visite des lieux est obligatoire.
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 août 2014.

Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document de l'appel d'offres.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés par la Ville à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 août 2014

Le greffier de la Ville

Me Yves Saindon

Journaux de publication: ___ Le Devoir; La Presse; ___ Le Journal de Montréal; ___ The Gazette; ___ Autres